



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.1 (augmentation ou diminution de la dose d'application) et B.3.10 (mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2023-4516
Demande : Catégorie B.3.1 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application) et B.3.10 (mélanges en cuve)
Produit : Insecticide Exirel
Numéro d'homologation : 30895
Principe actif (p.a.) : Cyantranilprole à 100 g/L
Numéro de document de l'ARLA : 3540393

Contexte

L'insecticide Exirel (homologation n° 30895) est une formulation en suspension contenant 100 g/L de cyantranilprole, le principe actif. Le produit est homologué au Canada en tant qu'insecticide appliqué par voie foliaire pour la suppression des ravageurs suceurs et broyeurs dans une variété de cultures. Actuellement, le produit est homologué pour une application à des doses de 750 à 1000 mL/ha pour la suppression du doryphore de la pomme de terre dans les légumes-tubercules et les légumes-cormes.

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'insecticide Exirel afin d'y ajouter une dose d'application plus faible de 500 mL/ha (au lieu de 700 mL/ha) pour la suppression du doryphore de la pomme de terre dans les pommes de terre, et d'y ajouter également l'énoncé général sur les mélanges en cuve.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Pour étayer la modification proposée, le demandeur a soumis des données provenant de cinq essais menés sur des pommes de terre pour évaluer l'efficacité de l'insecticide Exirel (100 g/L de cyantranilprole) sur le doryphore de la pomme de terre. Les essais ont été menés en Ontario (3), au Manitoba (1) et au Nouveau-Brunswick (1). Compte tenu du poids de la preuve, l'inclusion de l'insecticide Exirel à la dose inférieure de 500 mL/ha est justifiée, avec certaines modifications.

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve est acceptable puisqu'il est conforme aux exigences du Document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des mélanges en cuve pour la suppression des organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l'étiquette. La flexibilité dans le choix des produits d'association peut contribuer aux pratiques de gestion de la résistance, aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée ou à la suppression d'une gamme plus large d'organismes nuisibles, tout en permettant à l'utilisateur de bénéficier d'économies de temps et d'argent.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a estimé que les renseignements étaient suffisants pour étayer la modification de la fourchette de doses d'application homologuée de 750 à 1000 mL de produit par hectare pour la suppression du doryphore de la pomme de terre dans le sous-groupe de cultures 1C, les légumes-tubercules et les légumes-cormes, afin d'ajouter une dose plus faible d'insecticide Exirel, à savoir 500 mL/ha, avec des modifications mineures du mode d'emploi. L'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve sur l'étiquette du produit était également acceptable.

Références

Numéro de document de l'ARLA Références

- 3496936 2023, Exirel(r) Insecticide (PCP 30895): Value Summary - Control of Colorado Potato Beetle, DACO: z0.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3.2,10.3.3,10.4, 10.5.1, 10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
- 3496937 2023, 10.2.3.1-1 - Data Summary Table - Exirel CPB low rate, DACO: 10.2.3.1
- 3496938 2023, 10.2.3.1-1 - Data Summary Table - Exirel CPB low rate, DACO: 10.2.3.1
- 2675477 2016, BIOLOGICAL ASSESSMENT DOSSIER FOR CYANTRANILIPROLE 100 G/L OD - CANADA, 2016, DACO: 10.1,10.2,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9